**EHPAD de Vatan**

8

**Sécurité des biens et des personnes**

## Sécurité des personnes :

Dans le cadre des moyens alloués, l’établissement assure la sécurité des résidents en organisant le service par des dispositifs matériels adaptés.

Une présence est assurée en continu 24h/24h.

## Sécurité incendie :

La Commission de Sécurité d’arrondissement effectue une visite de conformité des bâtiments et installations tous les trois ans. L’autorisation d’ouverture au public est délivrée par le Maire de la commune d’implantation de la structure.

Les locaux sont équipés de dispositifs de sécurité appropriés. Les consignes à l’attention des résidents et des familles, sont apposées dans les lieux de vie et indiquent les procédures à suivre.

Des exercices, des formations et des informations du personnel sont régulièrement organisés, avec le concours des services de secours et d’incendie compétents.

## Vigilances sanitaires :

L’établissement participe à la mise en œuvre de plan d’alerte et d’urgence en cas de risques climatiques exceptionnels tels que le plan grand froid, plan canicule, etc.

Des mesures complémentaires de surveillance sont prises en cas de nécessité (hydratation, confort des résidents).

L’établissement met en œuvre des vigilances sanitaires visant notamment à prévenir les infections nosocomiales, les toxi-infections alimentaires et le risque de légionellose.

## Biens et objets de valeurs personnels :

Dans la limite d’éventuelles mesures de protection juridique et d’intervention de décisions de justice, le résident peut conserver des biens, effets et objets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Conformément à la législation en vigueur, les biens de valeur peuvent être déposés par l’intermédiaire du régisseur, au Trésor Public, contre reçu et après inventaire.

Les biens seront restitués à qui de droit après un nouvel inventaire lors de la sortie de l’établissement.

Pour les biens ou valeurs non déposés, l’établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.